

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Services

Le marché est couvert par l'Accord sur les Marchés Publics (AMP) : Oui.

Ville de Villefranche-sur-Mer

Hôtel de Ville

La Citadelle - BP 7

06236 VILLEFRANCHE-SUR-MER

Tél : 04 93 76 33 33 - Fax : 04 93 76 33 28

mairie@villefranche-sur-mer.fr

1) Description :

1.1) Type de marché de services :

Catégorie de services : 66.

1.2) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Contrat d'assurance construction pour les travaux de restructuration et de réhabilitation du gymnase « Les Glacis » à Villefranche-sur-Mer.

1.3) Description/Objet du marché :

Services d'assurance pour la souscription d'un contrat d'assurance risques construction pour les besoins de la ville de Villefranche-sur-Mer.

1.4) Lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestations des services :
Alpes-Maritimes (06)

1.5) Division en lots : oui.

Le présent marché est composé de 2 lots.

Lot n°01 : Assurance tous risques chantier ;

Lot n°02 : Assurance dommages ouvrage.

Le candidat a la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots, ou encore pour la totalité des lots.

1.6) Variantes libres prises en considération : oui.

2) Quantité ou étendue du marché :

2.1) Quantité ou étendue globale :

Solution de base : obligatoire selon description dans le cahier des charges.

2.2) Variantes imposées :

Obligatoires selon description dans le cahier des charges.

2.3) Variantes libres :

Facultatives selon description dans le cahier des charges.

2.4) Durée du marché ou délai d'exécution :

Lot n°01 : Assurance tous risques chantier : Le marché court à compter de sa notification et jusqu'à la date de réception des ouvrages.

Lot n°02 : Assurance dommages ouvrage : Le marché court à compter de sa notification et jusqu'à l'expiration d'une période de 10 ans à compter de la date de réception des ouvrages.

3) Conditions relatives au marché :

3.1) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables :

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours.

Le mode de règlement du marché est le mandat administratif. Le financement se fera sur le budget de la commune en section de fonctionnement.

3.2) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché :

Groupement conjoint non solidaire en cas de groupement.

3.3) Condition de participation :

Conformément aux articles R.2143-3 à R.2143-9 du code de la commande publique, le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- **1° Une lettre de candidature (DC1 ou sous forme libre)** avec objet du marché, dénomination sociale de l'entreprise, adresse, coordonnées téléphoniques et adresse de messagerie, désignation de la personne habilitée à représenter l'entreprise et pouvoirs de signature le cas échéant ;
- **2° Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat (ou DC2)** n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article L.2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L.2141-4 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- 3° Les documents de renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément aux articles L.2142-1 et R.2142-6 à R.2142-14 du code de la commande publique :
 - a) des renseignements permettant d'évaluer l'aptitude à exercer l'activité professionnelle,
 - Inscription registre professionnel.
 - Attestation d'immatriculation au registre unique des intermédiaires ORIAS pour les intermédiaires d'assurances en cours de validité.
 - b) des renseignements permettant d'évaluer la capacité économique et financière,
 - Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
 - c) des renseignements permettant d'évaluer les capacités techniques et professionnelles du candidat,
 - Ressources humaines et techniques.
 - Des références/expérience et/ou qualifications pour des prestations de même nature datant de moins de trois années.

A l'appui de sa candidature, un intermédiaire doit nécessairement présenter une entreprise d'assurance, l'intermédiaire ne pouvant être lui-même assureur.

Dans le cadre d'une offre déposée par un intermédiaire d'assurance, ce dernier devra fournir le mandat de l'assureur l'habilitant à signer l'acte d'engagement, à percevoir les primes et éventuellement à régler les sinistres.

Tous les soumissionnaires (entreprises d'assurances et intermédiaires d'assurances) doivent se conformer aux obligations imposées par le règlement de la consultation et transmettre les pièces de candidature énumérées ci-dessus.

Les pièces manquantes seront réclamées aux candidats en cas de candidatures incomplètes.

4) Procédure :

4.1) Type de procédure :

Procédure adaptée (articles R.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique).

4.2) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés et énoncés comme suit :

Valeur technique de l'offre (55 %) :

- Etendue des garanties (25%),
- Montant accordé des garanties (20 %),
- Organisation du candidat et/ou du groupement (équipe dédiée, organisation interne pour l'exécution de la prestation) (10 %).

Montant du taux ou de la prime proposée (45 %).

4.3) Date et heure limites de réception des offres :

18 juin 2021 à 12 heures.

4.4) Langue pouvant être utilisé dans l'offre ou la demande de participation : Français.

4.5) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

5) Renseignements complémentaires

5.1) Les offres sont remises par voie dématérialisée à l'adresse électronique :

<http://www.marches-securises.fr>

5.2) Adresse auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus :

<http://www.marches-securises.fr>

5.3) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice - 18, Avenue des Fleurs 06050 NICE - Tél : 04 89 97 86 00 - Courrier électronique : greffe.ta-nice@juradm.fr

5.4) Date d'envoi du présent avis : 10 mai 2021